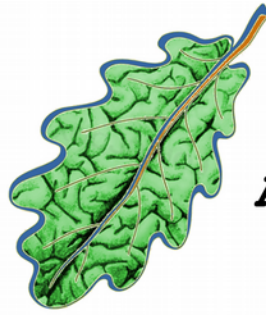


Charte Cellula

Article 1 - Principes éthiques fondamentaux

Le respect des principes éthiques de la Permaculture - *Prendre soin de la Terre ; Prendre soin de l'Humain ; Partager les ressources équitablement* - est reconnu comme principe fondamental dans le fonctionnement de l'association.



CELLULA
Aventure
Permacole

Article 2 - Principes fonctionnels

Les membres, dans la préparation, la mise en œuvre et le bilan de l'ensemble des activités de l'association, cherchent à mettre en œuvre les principes fonctionnels de la Permaculture :

- observer et interagir
- capturer et stocker l'énergie
- lancer un production
- appliquer l'auto-régulation et accepter la rétroaction
- favoriser les ressources renouvelables
- ne pas produire de déchets
- partir des structures d'ensemble pour ensuite déterminer les détails
- intégrer plutôt que séparer
- favoriser les solutions lentes et à petite échelle
- favoriser la biodiversité
- valoriser les bordures
- réagir de façon créative aux défis et aux changements

Article 3 - Valeurs

Les membres de l'association font vivre les valeurs d'entraide, de solidarité, de bienveillance.

Le mode de décision choisi fait appel à la capacité de chacun d'entendre et de prendre en compte l'avis des co-décisionnaires, le but étant d'évoluer ensemble et de produire des synergies.

Article 4 – Raison d'être

- a. Dynamiser la transition écologique, sociale et sociétale à Mailly le Château et dans ses alentours ;
- b. Œuvrer pour une toile de résilience au niveau du territoire ;
- c. Apporter un mieux être pour l'individu, pour la communauté et pour la biosphère.

Article 6 - Initiatives et responsabilités

L'association encourage les prises d'initiatives et de responsabilités des adhérent-e-s. La prise en charge d'un rôle se concrétise par un engagement sérieux et concret sur la période d'une mission. Les adhérents souhaitant quitter leurs rôle ont à cœur d'en informer le Cercle de Gouvernance et les personnes intéressés ainsi que d'assurer la continuité de la mission.

Article 7 - Les Cellules de travail

Une Cellule de Travail rassemble des personnes ayant décidé de s'impliquer pour mener à bien une mission intéressés par une problématique ou une action. La Cellule est créé par le Cercle de Gouvernance après lui avoir défini un rôle (raison d'être, domaines d'action, redevabilités) en concertation avec les personnes souhaitant s'impliquer. La Cellule de travail s'autogère dans le cadre de la mission défini.

Pour fonctionner, la Cellule de Travail a besoin de 4 rôles structurels : facilitateur, secrétaire, 1^{er} Lien et 2nd lien.

Article 8 - Outils

L'association favorise la mise en œuvre des outils développant l'intelligence collective et la création.

Article 9 - Éducation populaire

Une attention particulière est portée à l'éducation populaire, destinée à échanger des savoirs entre les membres et avec le public ainsi qu'à développer les compétences de chacun.

Des formations sont organisés aussi bien à destination des nouveaux membres que des anciens, afin de diffuser des savoir-faire utiles au fonctionnement de l'association : méthodes d'organisation et de tenue de réunion, usage des outils numériques collaboratifs, outils d'intelligence collective, etc.

Article 10 - Communication non violente et langage

L'approche de la communication non violente est privilégié et encouragée dans les relation entre adhérents et avec les usagers, afin d'écouter et de respecter les besoins et les limites de chacun.

Les membres sont invités à s'entendre sur les termes employés entre eux afin d'élaborer un langage commun, en évolution constante et faire ainsi évoluer les mentalités. Un document intitulé « Glossaire » est mis en place et pourra être modifié par consentement.

Article 11 - Le problème est la solution

Les membres sont invités à considérer avec bienveillance les erreurs et maladresses commises au sein de l'association, afin de les considérer comme des moyens de prises de conscience et d'évolution.

Article 12 - Agradation continue du fonctionnement interne

Les retours critiques sur le fonctionnement de l'association, si entrepris dans une démarche constructive de contre-proposition, sont encouragés afin d'agrader ledit fonctionnement. Sur initiative de coordinateurs ou de membres, une commission pourra se former afin d'analyser la marche de l'association et mener une réflexion sur des pistes d'évolution possibles, pouvant amener à des propositions de modification des statuts de l'association ainsi que des textes qui y sont annexées.